



Assemblée générale

Soixante-septième session

48^e séance plénière

Lundi 3 décembre 2012, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

En l'absence du Président, M. Charles (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Rapports de la Première Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Première Commission sur les points 86 à 102, 116 et 131 de l'ordre du jour.

J'invite à présent le Rapporteur de la Première Commission, M. Knut Langeland, de la Norvège, à présenter les rapports de la Première Commission en une seule intervention.

M. Langeland (Norvège), Rapporteur de la Première Commission (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Première Commission sur les points 86 à 102, 116 et 131 de l'ordre du jour. Les rapports sont publiés sous les cotes A/67/401 à A/67/419.

À la demande de l'Assemblée générale, la Première Commission a continué d'utiliser pleinement les ressources mises à sa disposition et a pu mener à terme ses travaux à la présente session en quatre semaines, se conformant strictement à la date d'achèvement prévue et tenant 22 séances officielles. L'activité de la Commission à la présente session peut être qualifiée de très efficace, de respectueuse sans effort des procédures

et de constructive quant au fond, particulièrement à la lumière des efforts en cours déployés par le Secrétaire général et les États Membres pour relancer le processus de désarmement dans les instances multilatérales.

Comme le sait l'Assemblée, l'ouragan Sandy a nuit aux travaux de la Première Commission, ainsi que des autres grandes commissions, en réduisant le temps dont disposaient les délégations pendant la deuxième phase des travaux de la Commission, le débat thématique. Malgré ces difficultés, et grâce à l'excellent leadership dont a fait preuve son Président, l'Ambassadeur de l'Indonésie, M. Desra Percaya, ainsi qu'à l'entière coopération des délégués, la Commission a réussi à achever ses travaux dans les délais. Il convient de noter que, dans cette période sombre, sur l'initiative de son Président, la Première Commission a collectivement convenu d'utiliser ce qui a été appelé la formule Sandy, aux termes de laquelle les délégations ont pris la parole pour des interventions brèves, tandis que leurs déclarations intégrales étaient publiées sur le site Web de la Première Commission. L'application de cette formule a contribué à un esprit de convivialité et a permis à la Commission de mener à terme ses travaux dans les délais prévus.

La Première Commission a été saisie pour examen de 53 projets de résolution et de 6 projets de décision présentés au titre de divers points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et aux questions connexes de sécurité internationale. Des 59 projets de résolution et de décision adoptés, 34 projets, soit 57 %, l'ont été sans

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



être mis aux voix. Cette année, les questions nucléaires ont été une nouvelle fois au cœur du débat général de la Première Commission. Des 59 projets de résolution et de décision adoptés, 21 portaient sur les questions nucléaires et quatre sur d'autres armes de destruction massive. Les projets de résolution sur le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et sur le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ont été adoptés avec l'appui écrasant des États Membres.

Les progrès visibles réalisés dans le domaine des armes de destruction massive en général, et des armes nucléaires en particulier, n'ont pas réduit l'importance des autres questions cruciales pour le désarmement et la sécurité internationale, telles que les armes légères et de petit calibre, l'universalisation des instruments juridiques en vigueur, ou le rôle du multilatéralisme dans le contexte du désarmement. Les projets de résolution sur les différents aspects des armes légères et de petit calibre ont, au contraire, bénéficié d'un appui accru de la part des États Membres.

Les délégations ont, dans leur écrasante majorité, fait part de leur profonde préoccupation devant l'incapacité de la communauté internationale à adopter le Traité sur le commerce des armes en juillet 2012. En revanche, le succès de la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre nous laisse espérer qu'une dynamique favorable dans le domaine des armes classiques pourrait à l'avenir contribuer à réunir le consensus sur cet aspect important du désarmement.

La tonalité générale de l'approche axée sur les résultats a été tout à fait manifeste pendant le débat thématique. Les débats publics et les dialogues interactifs auxquels ont participé des responsables de haut niveau des principaux organes internationaux chargés du désarmement, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et d'autres, portaient sur les aspects conceptuels et concrets de la sécurité nationale et internationale.

L'appui soutenu de la société civile à des progrès plus importants sur un vaste éventail de questions relatives au désarmement a également contribué à ce résultat. Bien que, à cause de l'ouragan Sandy, la

Commission n'ait pas pu entendre les déclarations des représentants de la société civile, leur contribution au désarmement a été saluée par un grand nombre de délégations. Les nombreuses manifestations parallèles ont été très appréciées, et les documents quotidiens produits par l'initiative Reaching Critical Will ont été largement consultés.

Vingt points de l'ordre du jour ont été renvoyés à la Première Commission à la présente session. Au cours du débat général, plus de 100 délégations, dont des observateurs et des représentants d'organisations internationales, ont fait des déclarations. Sept intervenants ont pris la parole au nom des divers groupes. Plus de 150 déclarations brèves ont été faites dans le cadre du débat thématique, conformément à la « formule Sandy ». Ces deux chiffres sont sans précédent. Le grand nombre de déclarations faites au cours du débat thématique témoigne une fois encore de la pertinence de la Commission en tant que cadre annuel de délibérations.

De nombreux orateurs qui ont pris la parole lors du débat général et du débat thématique se sont dits préoccupés de constater que la Conférence du désarmement se trouve toujours dans une impasse. En adoptant certaines décisions et résolutions, la Commission a pu mettre en exergue certaines options envisageables pour sortir de ladite impasse.

Pour terminer, je voudrais rendre un hommage fort mérité à toutes les délégations pour leur participation active aux travaux de la Commission, et pour leur esprit de coopération dans la quête commune d'un monde meilleur, plus sûr et plus stable. Je voudrais remercier particulièrement le Président de la Première Commission, l'Ambassadeur de l'Indonésie, M. Desra Percaya, qui, grâce à sa grande expérience sur les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, a habilement dirigé les travaux de la Commission, faisant montre de lucidité et de beaucoup de leadership.

Au nom de la Commission et en mon nom personnel, je tiens aussi à remercier sincèrement les Vice-Présidents de la Commission, M. Salim Mohamed Salim, du Kenya, M. Dovydas Špokauskas, de la Lituanie, et M. Alexis Aquino, du Pérou, de leur précieuse contribution aux travaux de la Commission. Je remercie également M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Jean-Jacques Graisse, Chef par intérim du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, de leur dynamisme et de leur contribution, de même que tout le personnel du Secrétariat qui a prêté son concours à la Commission.

Enfin, je remercie tout particulièrement le Secrétaire de la Première Commission, M. Sergei Cherniavsky, dont l'expérience institutionnelle et les connaissances encyclopédiques précieuses concernant les questions de désarmement ont largement contribué à la réussite des travaux de la Commission. Étant donné que c'était la dernière session de la Commission à laquelle il participait avant de prendre sa retraite, je lui souhaite plein succès dans ses entreprises futures. Sur un plan très personnel, je voudrais dire que cela fait de très nombreuses années que j'évolue au sein de la Première Commission, et je tiens à remercier Sergei Cherniavsky de s'être toujours montré diligent et serviable, et de nous avoir prodigué d'excellents conseils. C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai travaillé avec lui pendant toutes ces années, et j'apprécie véritablement sa contribution à la Première Commission. Je lui présente tous mes vœux pour l'avenir.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à M^{me} Sonia Elliott, à M^{me} Jullyette Ukabiala et à M. Ioan Tudor, Assistant spécial de la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi qu'aux autres membres du personnel du Secrétariat pour l'aide précieuse apportée à la Commission. À titre personnel, de nouveau, j'ai particulièrement apprécié leur contribution et leur travail acharné.

C'est avec ces observations que je soumetts à l'Assemblée générale pour examen et adoption les rapports de la Première Commission publiés sous les cotes A/67/401 à A/67/419.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Première Commission.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Première Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Première Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes de la décision 34/401 de l'Assemblée générale,

« les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission »;

les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Première Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Première Commission, sauf notification contraire préalable. C'est-à-dire que, lorsqu'il a été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère également que nous adopterons sans vote les recommandations que la Première Commission a adoptées sans vote.

Avant de poursuivre, je voudrais appeler l'attention des membres sur une note du Secrétariat, publiée en anglais uniquement, intitulée « Situation reports for the First Committee on agenda items 86 to 102, 116 et 131 » (Rapports de situation de la Première Commission sur les points 86 à 102, 116 et 131 de l'ordre du jour), qui a été distribuée sous la cote A/C.1/67/INF/3. La note, qui a été distribuée à toutes les délégations présentes dans la salle de l'Assemblée générale, indique la manière dont la Première Commission s'est prononcée sur les projets de résolution et de décision qu'elle recommande dans ses rapports. À cet égard, les membres trouveront dans la deuxième colonne de cette note les cotes des projets de résolution et de décision de la Première Commission et, dans la quatrième colonne, les numéros correspondants dans les rapports aux textes sur lesquels l'Assemblée doit se prononcer en plénière.

Je rappelle également aux membres que les projets de résolution et de décision ayant été adoptés par la Commission, il n'est plus possible de s'en porter coauteur. Toute clarification à ce sujet doit être adressée au Secrétariat de la Commission.

Point 86 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapports de la Première Commission (A/67/401)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport de la première Commission publié sous la cote A/67/401?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 86 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 87 de l'ordre du jour

Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

Rapport de la Première Commission (A/67/402)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/26).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 87 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 88 de l'ordre du jour

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

Rapport de la première Commission (A/67/403)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Première Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 88 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 89 de l'ordre du jour

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/67/404)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/27).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 89 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 90 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/67/405)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/28).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël au titre des explications de vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Yanouka (Israël) (*parle en anglais*) : Israël s'est rallié une nouvelle fois au consensus sur la résolution intitulée « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient », résolution 67/28, et ce malgré ses réserves concernant

certain éléments qui y figurent, entre autres, la référence à la résolution, qui ne fait pas l'objet d'un consensus, intitulée « Applications des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », que la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a adoptée. Nous l'avons fait parce qu'Israël reste attaché à l'idée que le Moyen-Orient devienne enfin une zone exempte d'armes chimiques, biologiques et nucléaires, ainsi que de missiles balistiques.

Toutefois, Israël a toujours soutenu que la question dont nous sommes saisis, comme toutes les autres questions liées à la sécurité de la région, ne peuvent être traitées de façon réaliste que dans le contexte régional. Les vues et la politique d'Israël s'agissant de la sécurité et de la maîtrise des armements se sont toujours fondées sur une approche et une politique pragmatiques et réalistes. Elles trouvent leurs racines dans sa conviction qu'il faut tenir compte de toutes les préoccupations en matière de sécurité des membres régionaux et y répondre dans le contexte régional.

Les difficiles réalités au Moyen-Orient commandent d'adopter une approche pratique et progressive, en gardant à l'esprit que l'objectif est un règlement pacifique et la réconciliation entre États de la région. Ce processus est fondamentalement un processus progressif. Il ne peut, de façon réaliste, commencer que par de petits accords sur des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité afin de mettre en place l'infrastructure stable et d'instaurer la confiance nécessaire avant de penser à d'autres entreprises ambitieuses et coopératives en matière de sécurité.

Pour l'heure, il n'existe au Moyen-Orient ni dialogue, ni un cadre pour décider de mesures de confiance en vue d'apaiser les tensions. Les pays du Moyen-Orient n'ont pas d'instance régionale où ils peuvent communiquer directement entre eux et ouvrir un dialogue sur les principales questions qui touchent à leur sécurité. Au début des années 90, les pourparlers sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale étaient le cadre approprié pour stimuler la confiance et remédier aux problèmes et défis qui se posent sur le plan de la sécurité dans la région. C'est un tel mécanisme qui nous fait défaut aujourd'hui dans le sens où il n'y a pas de voie de concertation directe entre les États du Moyen-Orient.

Aucun vote majoritaire et aucune résolution partisane adoptée dans des instances internationales ne peuvent remplacer la coopération et un large dialogue dans la région. Notre vision de ce que nous pouvons

faire dans l'espace qui existe entre aspiration et réalité passe tout d'abord par la nécessité de mettre en place des mesures de confiance et de déployer de réels efforts pour réduire les tensions dans la région avec nos voisins grâce à un dialogue renforcé.

La région du Moyen-Orient connaît des transformations historiques importantes. Les troubles que connaît actuellement le monde arabe montrent clairement à quel point la région est fragile et instable aujourd'hui. Malheureusement, Israël n'est pas en paix avec l'ensemble de la région, et nous avons parfois l'impression que notre existence et notre survie sont remises en question. Des pays de la région, tels que l'Iran, qui menacent d'effacer Israël de la carte, et des organisations terroristes, telles que le Hamas et le Hezbollah, qui n'acceptent pas le droit d'Israël d'exister et qui n'ont cessé d'acheter des roquettes et des missiles en masse, continuent de poser des menaces essentielles à la sécurité. Tout dialogue sur la sécurité régionale doit porter sur les réelles menaces, telles que les roquettes et les missiles, qui sont un élément essentiel de tout désarmement régional.

Malgré la situation actuelle, Israël a participé de façon constructive, en juillet 2011, à un séminaire de l'Union européenne (UE) organisé à Bruxelles sous le thème « Promouvoir des mesures de confiance à l'appui d'un processus visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient ». Israël envisage de participer au deuxième séminaire de l'UE qui aura lieu à Bruxelles la semaine prochaine. Israël a aussi participé au forum du Directeur général de l'AIEA en novembre 2011, qui a été l'occasion pour les participants venus du Moyen-Orient et d'autres parties concernées de s'appuyer sur l'expérience d'autres régions s'agissant de la mise en place de mesures de confiance pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Nous avons participé à ces séminaires parce que nous sommes convaincus que seul un dialogue direct entre les parties peut nous permettre d'avancer vers la mise en place d'une architecture de sécurité régionale plus stable.

Israël estime depuis très longtemps que les conditions indispensables à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de vecteurs, qui soit mutuellement vérifiable, sont l'instauration d'une paix globale et durable dans la région et le strict respect par tous les États de la région de leurs obligations en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Dans ces circonstances, il convient de rappeler qu'au Moyen-Orient, contrairement à d'autres régions du monde où des zones exemptes d'armes nucléaires ont été créées, des menaces pèsent en permanence sur l'existence même d'un État de la région, à savoir Israël. Ces menaces sont exacerbées par le comportement irresponsable de certains États à l'intérieur et à l'extérieur de la région concernant l'exportation de matières, de technologies et de savoir-faire relatifs aux armes de destruction massive et par les contradictions fondamentales existantes entre leurs engagements en matière de non-prolifération et leur comportement véritable. La communauté internationale ne devrait pas oublier que quatre des cinq cas largement reconnus de non-respect flagrant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires impliquent des États du Moyen-Orient, tandis que le pays impliqué dans le cinquième cas, à savoir la République populaire démocratique de Corée, est profondément impliqué dans les activités de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.

Israël veut espérer que l'avenir sera plus stable et plus sûr au Moyen-Orient et que la paix et la réconciliation l'emporteront. Dans ce contexte, nous espérons que les répercussions positives du processus de démocratisation qui a commencé dans la région pourraient permettre que s'installe un climat meilleur, propice à l'instauration de la confiance mutuelle entre les parties régionales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 90 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 91 de l'ordre du jour

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Rapport de la Première Commission (A/67/406)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Mozambique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal,

République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

Par 126 voix contre zéro, avec 57 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 67/29).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 91 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 92 de l'ordre du jour

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Rapport de la Première Commission (A/67/407)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan,

Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Israël

Par 183 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 67/30).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 92 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 93 de l'ordre du jour

Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

Rapport de la Première Commission (A/67/408)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 93 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 94 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Rapport de la Première Commission (A/67/409)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de 33 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 94 de son rapport et de 3 projets de décision recommandés par la Commission au paragraphe 95 de ce rapport.

Avant de poursuivre, j'informe les membres que nous nous prononcerons sur le projet de résolution IV, intitulé « Traité sur le commerce des armes », à une date ultérieure afin que la Cinquième Commission puisse en examiner les incidences sur le budget-programme. L'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution IV dès que le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme sera disponible.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution I à III et V à XXXIII et sur les projets de décision I à III, l'un après l'autre. Une fois que nous nous serons prononcés sur tous les projets de résolution, les représentants pourront expliquer leur vote sur l'un ou tous les projets de résolution et de décision.

J'invite maintenant les délégations à se pencher sur la section III du rapport, qui contient les projets de résolution.

Nous allons d'abord nous prononcer sur le projet de résolution I, intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie Centrale ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie,

Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud

Par 146 voix contre 2, avec 35 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 67/31).

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Nous passons maintenant au projet de résolution II, intitulé « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis,

Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Arabie saoudite, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Japon, Liban, Libye, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Viet Nam

Par 165 voix contre zéro, avec 19 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 67/32).

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Le projet de résolution III est intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie,

Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Arménie, Australie, Bélarus, Canada, Chypre, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Îles Marshall, Islande, Japon, Kirghizistan, Liechtenstein, Micronésie (États fédérés de), Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Palaos, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Tadjikistan, Ukraine

Par 135 voix contre 22, avec 26 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 67/33).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Le projet de résolution V est intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ».

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 11 du projet de résolution V. Je vais d'abord mettre aux voix ce paragraphe.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Inde, Israël, Pakistan

S'abstiennent :

Bhoutan, Fédération de Russie, France, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 172 voix contre 4, avec 5 abstentions, le paragraphe 11 est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution V pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie,

Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Bhoutan, Chine, Micronésie (États fédérés de), Pakistan, Palaos

Par 175 voix contre 6, avec 5 abstentions, le projet de résolution V pris dans son ensemble est adopté (résolution 67/34).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VI est intitulé « Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan,

Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Palaos

Par 181 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution VI est adopté (résolution 67/35).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Le projet de résolution VII est intitulé « Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana,

Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Australie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Palaos, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède, Turquie, Ukraine

Par 155 voix contre 4, avec 27 abstentions, le projet de résolution VII est adopté (résolution 67/36).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Le projet de résolution VIII est intitulé « Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements ». La Première Commission a adopté le projet de résolution VIII sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution VIII est adopté (résolution 67/37).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Le projet de résolution IX est intitulé « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone,

Singapour, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tonga, Turquie, Ukraine, Zambie

Par 132 voix contre 5, avec 50 abstentions, le projet de résolution IX est adopté (résolution 67/38).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Le projet de résolution X est intitulé « Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau,

Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovaquie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 179 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution X est adopté (résolution 67/39).

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Le projet de résolution XI est intitulé « Relation entre le désarmement et le développement ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XI est adopté (résolution 67/40).

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Le projet de résolution XII est intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XII est adopté (résolution 67/41).

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Le projet de résolution XIII est intitulé « Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-

Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie

Votent contre :

Iran (République islamique d')

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Inde, Indonésie, Koweït, Liban, Nicaragua, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Viet Nam, Yémen

Par 162 voix contre une, avec 20 abstentions, le projet de résolution XIII est adopté (résolution 67/42).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XIV est intitulé « Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites ». Des votes enregistrés séparés ont été demandés sur les douzième et treizième alinéas du préambule du projet de résolution XIV.

Je vais d'abord mettre aux voix le douzième alinéa du préambule du projet de résolution XIV, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie,

Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Iran (République islamique d'), République arabe syrienne

Par 183 voix contre une, avec 2 abstentions, le douzième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais d'abord mettre aux voix le treizième alinéa du préambule du projet de résolution XIV, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-

Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Martin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Iran (République islamique d'), République arabe syrienne

Par 181 voix contre une, avec 2 abstentions, le treizième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution XIV pris dans son ensemble. Un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Iran (République islamique d')

Par 183 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution XIV pris dans son ensemble est adopté (résolution 67/43).

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Le projet de résolution XV est intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XV est adopté (résolution 67/44).

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Le projet de résolution XVI est intitulé « Réduction du danger nucléaire ». Un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar,

Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Bélarus, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Îles Marshall, Japon, Kirghizistan, Mozambique, Ouzbékistan, République de Corée, Serbie, Tadjikistan, Timor-Leste

Par 123 voix contre 48, avec 15 abstentions, le projet de résolution XVI est adopté (résolution 67/45).

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Le projet de résolution XVII est intitulé « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ». Un vote enregistré séparé a été demandé sur le huitième alinéa du préambule.

Je vais d'abord mettre aux voix le huitième alinéa du préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovincie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie,

République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Andorre, Croatie, Estonie, France, Géorgie, Hongrie, Inde, Israël, Lettonie, Lituanie, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Turquie

Par 162 voix contre 4, avec 17 abstentions, le huitième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution XVII pris dans son ensemble. Un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire

lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Andorre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Lettonie, Lituanie, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Turquie

Par 164 voix contre 4, avec 19 abstention, le projet de résolution XVII pris dans son ensemble est adopté (résolution 67/46).

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Le projet de résolution XVIII est intitulé « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XVIII est adopté (résolution 67/47).

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Le projet de résolution XIX est intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XIX est adopté (résolution 67/48).

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Le projet de résolution XX est intitulé « Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques ». La Première Commission l'a adopté sans

le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XX est adopté (résolution 67/49).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution XXI est intitulé « Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXI est adopté (résolution 67/50).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution XXII est intitulé « Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXII est adopté (résolution 67/51).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution XXIII est intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXIII est adopté (résolution 67/52).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution XXIV est intitulé « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ». Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 3.

Je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 3.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Dominique, El Salvador,

Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie

Votent contre :

Iran (République islamique d'), Pakistan, République arabe syrienne

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Comores, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Fédération de Russie, Iraq, Israël, Kazakhstan, Koweït, Liban, Libye, Nicaragua, Oman, Qatar, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen, Zimbabwe

Par 156 voix contre 3, avec 27 abstentions, le paragraphe 3 est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de

résolution XXIV pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Pakistan

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Comores, Djibouti, Égypte, Équateur, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Koweït, Liban, Libye, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen

Par 166 voix contre une, avec 21 abstentions, le projet de résolution XXIV pris dans son ensemble est adopté (résolution 67/53).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Le projet de résolution XXV est intitulé « Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXV est adopté (résolution 67/54).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXVI est intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan,

Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

Par 179 voix contre 4, avec 4 abstentions, le projet de résolution XXVI est adopté (résolution 67/55).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXVII est intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de),

Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Algérie, Andorre, Arménie, Bangladesh, Bélarus, Cambodge, Chine, Espagne, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Monaco, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Sri Lanka, Tadjikistan, Turquie

Par 147 voix contre 4, avec 31 abstentions, le projet de résolution XXVII est adopté (résolution 67/56).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXVIII est intitulé « Désarmement régional ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXVIII est adopté (résolution 67/57).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXIX est intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXIX est adopté (résolution 67/58).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXX est intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires ». Des votes enregistrés séparés ont été demandés sur les paragraphes 2, 8, 9 et 16.

Je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 2.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie,

Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde, Israël, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Bhoutan, Maurice, Pakistan

Par 180 voix contre 3, avec 3 abstentions, le paragraphe 2 est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 8 du projet de résolution XXX, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina

Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Inde, Iran (République islamique d'), Maurice, République arabe syrienne

Par 182 voix contre une, avec 4 abstentions, le paragraphe 8 est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 9 du projet de résolution XXX, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga,

Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Chine, Pakistan

S'abstiennent :

Équateur, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Maurice, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée

Par 177 voix contre 2, avec 8 abstentions, le paragraphe 9 est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 16 du projet de résolution XXX, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan,

Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Argentine, Brésil, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Maurice, Pakistan

Par 178 voix contre une, avec 7 abstentions, le paragraphe 16 est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XXX pris dans son ensemble. Un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce,

Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chine, Cuba, Équateur, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Maurice, Myanmar, Nicaragua, Pakistan, République arabe syrienne

Par 174 voix contre une, avec 13 abstentions, le projet de résolution XXX pris dans son ensemble est adopté (résolution 67/59).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXXI est intitulé « Désarmement nucléaire ». Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 16.

Je vais d'abord mettre aux voix ce paragraphe.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Pakistan

S'abstiennent :

Arménie, Fédération de Russie, France, Israël, Maurice, Ouzbékistan

Par 178 voix contre une, avec 6 abstentions, le paragraphe 16 est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XXXI pris dans son ensemble. Un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Arménie, Autriche, Bélarus, Fédération de Russie, Îles Marshall, Inde, Irlande, Japon, Kirghizistan, Malte, Maurice, Monténégro, Ouzbékistan, Pakistan, République de Corée, Serbie, Suède

Par 124 voix contre 44, avec 18 abstentions, le projet de résolution XXXI pris dans son ensemble est adopté (résolution 67/60).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Nous passons maintenant au projet de résolution XXXII, intitulé « Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXXII est adopté (résolution 67/61).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Nous passons maintenant au projet de résolution XXXIII, intitulé « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional ». Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 2.

Je vais d'abord mettre aux voix ce paragraphe.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores,

Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Bhoutan, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Lettonie, Lituanie, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Suède, Suisse

Par 150 voix contre une, avec 34 abstentions, le paragraphe 2 est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de

résolution XXXIII pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad,

Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde

S'abstiennent :

Bhoutan, Fédération de Russie

Par 185 voix contre une, avec 2 abstentions, le projet de résolution XXXIII pris dans son ensemble est adopté (résolution 67/62).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie du projet de décision I, intitulé « Missiles », recommandé par la Première Commission au paragraphe 98 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Première Commission l'a adopté dans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous allons nous prononcer maintenant sur le projet de décision II, intitulé « Transparence dans le domaine des armements ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg,

Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Ouganda, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen, Zimbabwe

Par 162 voix contre zéro, avec 24 abstentions, le projet de décision II est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Nous allons nous prononcer maintenant sur le projet de décision III, intitulé « Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize,

Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République démocratique populaire, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 181 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de décision III est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud au titre des explications de vote.

M. Wensley (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait expliquer son vote sur la résolution 67/60, intitulée « Désarmement nucléaire ».

L'Afrique du Sud reste un fervent partisan de la création et du maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires et elle appuie par conséquent les efforts que déploie la communauté internationale pour débarrasser le monde des armes nucléaires par la poursuite et la conclusion des négociations menant au désarmement nucléaire.

À cet égard, ma délégation a constamment souligné la nécessité de faire fond sur les engagements sans équivoque pris par les pays dotés d'armes nucléaires d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires d'une façon qui soit concrète, transparente, irréversible et vérifiable, en application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous pensons que les engagements sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire pris à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2000 posent les fondements d'un processus qui réduirait la menace que représentent les armes nucléaires, amoindrirait leur importance et aboutirait à leur élimination.

Bien que l'Afrique du Sud appuie pleinement l'idée générale de la résolution 67/60, nous nous sommes abstenus dans le vote, étant convaincus que des mesures concrètes de désarmement nucléaire doivent être encore prises par les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui conservent des arsenaux nucléaires en attendant la conclusion d'un accord universel, non discriminatoire et juridiquement contraignant qui interdirait la production, l'emploi, le stockage et le développement d'armes nucléaires, assorti de repères et d'un calendrier clairement définis pour leur élimination totale.

En tant que telles, les mesures dont je viens de dire qu'elles doivent être encore prises par les États dotés d'armes nucléaires sont distinctes et séparées d'un futur instrument juridiquement contraignant sur les armes nucléaires qui reste à négocier sur le plan multilatéral. À cet égard, un alinéa du préambule et deux paragraphes de la résolution 67/60, relatifs à un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires assorti

d'un calendrier précis contredit, hélas, la position de l'Afrique du Sud sur cette question précise.

Voilà pourquoi ma délégation s'est abstenue dans le vote relatif à la résolution 67/60.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 94 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 95 de l'ordre du jour

Examen et application du document de clôture de la douzième session spéciale de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/67/410)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de huit projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 24 de son rapport.

L'Assemblée générale va à présent se prononcer sur les projets de résolution I à VIII l'un après l'autre. Une fois que l'Assemblée se sera prononcée sur tous ces projets, les représentants pourront à nouveau expliquer leur vote sur l'un ou sur l'ensemble des projets de résolution.

Nous allons d'abord nous prononcer sur le projet de résolution I, intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 67/63).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution II, intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun,

Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent :

Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Îles Marshall, Japon, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Corée, Serbie

Par 129 voix contre 49, avec 10 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 67/64).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 67/65).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VI est intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 67/66).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution V est intitulé « Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 67/67).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VI est intitulé « Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution VI est adopté (résolution 67/68).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VII est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution VII est adopté (résolution 67/69).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VIII est intitulé « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité

consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution VIII est adopté (résolution 67/70).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 95 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 96 de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Rapport de la Première Commission (A/67/411)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons nous prononcer sur les projets de résolution I et II.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Rapport de la Commission du désarmement ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 67/71).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution II est intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 67/72).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 96 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 97 de l'ordre du jour

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/67/412)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, qui souhaite prendre la parole au titre des explications de vote avant le vote.

M. Al-Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole sur ce projet de résolution, sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, qui fait référence à une conférence en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Nous regrettons vivement qu'après l'adoption du projet de résolution par la Première Commission, les États-Unis aient annoncé que la conférence n'aurait pas lieu. Bien que la République islamique d'Iran et tous les pays arabes aient annoncé qu'ils avaient l'intention d'y participer, les États-Unis prétendent que « les États dans la région ne sont pas parvenus à un accord sur des conditions acceptables pour une conférence ». Mais la vérité est que le régime israélien est la seule partie qui ait refusé de participer à la conférence, ce que même les États-Unis n'ont pas pu dissimuler. Dans leur déclaration, les États-Unis ont dit qu'ils « n'appuieraient pas une conférence dans laquelle un État régional, quel qu'il soit, fasse l'objet de pressions ou soit isolé ».

En fait, pour éviter un tel isolement, les États-Unis, sous prétexte de respecter les « directives appropriées sur les questions relatives à la sécurité au Moyen-Orient qui donnent les assurances nécessaires pour qu'un État puisse participer à la conférence », font part des conditions préalables posées par le régime israélien pour qu'il participe à la conférence de 2012. La République islamique d'Iran rejette fermement toutes conditions préalables concernant cette conférence, quelles qu'elles soient et quels qu'en soient les auteurs, notamment au sujet de la participation. Elle insiste également sur le fait qu'il faut exercer de fortes pressions sur ce régime pour qu'il participe à la conférence sans conditions préalables.

Nous nous associons pleinement à la déclaration faite récemment par le Mouvement des pays non alignés sur la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, dans laquelle le Mouvement rejette fermement les prétendus obstacles présentés par les organisateurs, qui n'organisent pas la conférence dans les délais prévus, et leur demande à tous d'organiser la conférence en 2012, conformément au mandat qui leur a été confié par le Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, afin d'éviter toute répercussion négative sur la pertinence et la crédibilité du TNP, le processus d'examen du Traité en 2015 et l'ensemble du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La République islamique d'Iran tient encore une fois à préciser que la décision sur la conférence de 2012 avait été adoptée par consensus par les États parties au TNP. En conséquence, toute décision sur la question doit être prise par la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP elle-même, et le règlement intérieur de la Conférence des Parties doit pleinement s'appliquer à la conférence de 2012, notamment à son processus préparatoire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Des votes séparés ont été demandés sur les cinquième et sixième alinéas du préambule.

Je vais d'abord mettre aux voix le cinquième alinéa du préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de

Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde, Israël

S'abstiennent :

Bhoutan, Pakistan

Par 180 voix contre 2, avec 2 abstentions, le cinquième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le sixième alinéa du préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-

Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde, Israël

S'abstiennent :

Bhoutan, Pakistan

Par 180 voix contre 2, avec 2 abstentions, le sixième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République populaire démocratique de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa,

Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Inde, Panama

Par 174 voix contre 6, avec 6 abstentions, le projet de résolution pris dans son ensemble est adopté (résolution 67/73).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole au titre des explications de vote après le vote. Puis-je rappeler aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place?

M. Yanouka (Israël) (*parle en anglais*) : Mon explication de vote porte sur la résolution 67/73, qui vient d'être adoptée au titre du point 97 de l'ordre du jour, « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ».

Chaque année, nous nous interrogeons sur les motivations des auteurs du projet de résolution intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » et sur celles des États qui votent pour lui. Nous ne pouvons pas nous empêcher de nous demander si la distance entre New York et le Moyen-Orient ne s'est pas rallongée de façon peu naturelle au point de brouiller irrémédiablement leur vision.

Il est indéniable qu'il existe un risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Israël ne cesse rappeler ce danger. Alors que quatre des cinq cas reconnus de non-respect flagrant des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se produisent au Moyen-Orient, et que le cinquième celui de la République populaire démocratique de Corée – est fortement lié à la prolifération nucléaire au Moyen-Orient, cela ne semble pas requérir de fortes facultés cognitives.

Dans tous ces cas, c'est fondamentalement la sécurité d'Israël qui est menacée, et une ombre plane sur l'ouverture d'un véritable processus régional de sécurité. Tous ces cas montrent également le cynisme avec lequel certains États de la région considèrent leurs engagements internationaux dans le domaine nucléaire tandis qu'eux-mêmes et d'autres exploitent la scène multilatérale et la majorité automatique qui existe contre Israël.

Dans ce contexte, nous nous demandons si les troubles et les transformations en cours dans la région feront apparaître les risques réels de prolifération dans la région dans toute leur ampleur.

Israël espérait que, au titre de la question « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », la communauté internationale s'intéresserait de près aux cas de l'Iran et de la Syrie. Ces deux États de la région font l'objet d'une enquête de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en raison des activités clandestines qu'ils mènent en violation de leurs obligations découlant du TNP. On ne saurait trop souligner le Conseil de sécurité et le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA ont adopté de nombreuses résolutions concernant ces pays.

Israël espérait à tout le moins qu'il serait demandé à tous les États de la région de respecter leurs obligations internationales en matière de non-prolifération. Hélas, il n'est délibérément pas fait mention, dans cette résolution, des résolutions pertinentes de l'AIEA et du Conseil de sécurité ni des éléments de preuve figurant dans les rapports de l'AIEA concernant les violations flagrantes commises par l'Iran et la Syrie.

L'adoption d'une résolution aussi mal intentionnée et déséquilibrée, dont le but est de stigmatiser Israël, ne servira pas l'objectif plus large de réduction de la prolifération au Moyen-Orient, et ne contribuera pas non plus à renforcer le rôle et le prestige de cet organe dans la promotion de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. De même, cela n'est pas conforme à l'attitude responsable que nous attendons des États de la région et de la communauté internationale dans son ensemble s'ils portent un réel intérêt à la sécurité de la région.

Enfin, le fait que les auteurs de cette résolution anti-israélienne aient décidé d'y mentionner la conférence de 2012 dévoile surtout les intentions malveillantes des États arabes en ce qui concerne cette conférence.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais expliquer notre vote sur la

résolution 67/73 intitulée « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ».

Au cours du débat général et du débat de fond tenus à la Première Commission à la soixante-septième session, nombre des déclarations se sont félicitées de la convocation d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La conférence devait se tenir en Finlande en décembre 2012. Cet optimisme était toutefois injustifié, car la communauté internationale, représentée par cette Organisation, n'avait pas prévu que la tenue de cette conférence serait soumise au bon vouloir d'une des parties de la région. Cette partie possède des têtes nucléaires et des vecteurs d'armes nucléaires et est loin de respecter ses obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ces armes et leurs vecteurs menacent la paix et la sécurité internationales et régionales.

Shaul Chorev, Directeur général de la Commission israélienne de l'énergie atomique, a souligné, dans la déclaration qu'il a prononcée à la conférence annuelle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, qu'il était prématuré d'organiser une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il a invoqué comme raisons le fait que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient nécessiterait que certaines conditions soient au préalable remplies et le changement d'orientation en cours dans la région. Il a donc réfuté le consensus international et les résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et contesté l'idée que ce pays est le seul pays de notre région à faire peser une menace nucléaire.

Mais ce n'est pas tout. Il y a quelques jours, les États-Unis, qui font partie des organisateurs de la conférence, ont publié un communiqué par l'intermédiaire du porte-parole officiel du Département d'État nous informant que les États-Unis regrettaient d'annoncer que la conférence n'aurait pas lieu en raison de la situation actuelle au Moyen-Orient et vu que les pays de la région n'ont pas pu se mettre d'accord sur des conditions acceptables pour sa tenue.

Nous sommes surpris de constater que les déclarations irresponsables d'Israël et des États-Unis – qui, comme toujours, ont pris parti pour Israël – n'ont pas été condamnées par des pays qui s'expriment d'habitude en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la démocratie, de l'égalité, du respect des principes de droit international, de la non-

prolifération nucléaire et du respect du caractère sacré du TNP. Ces pays ont préféré garder le silence face à ces déclarations. Une telle attitude constitue en soi un dangereux précédent qui porte atteinte aux principes de l'Organisation, que nous sommes tous engagés à respecter il y a environ sept décennies.

Israël a déclaré qu'il ne souhaitait pas participer à la conférence. Les États-Unis ont demandé son annulation. Il s'agit d'une façon pour le moins étrange et inappropriée de se dérober à des engagements collectifs qui s'appliquent à tous les États, conformément à la résolution sur le Moyen-Orient et au Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Cela met à l'épreuve la crédibilité et la bonne foi de la communauté internationale pour ce qui est de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Nous venons d'entendre le représentant d'Israël prononcer un discours assimilable à une pièce de théâtre de l'absurde. En s'appuyant sur des mensonges et des arguments infondés, il a accusé certaines parties afin de détourner notre attention du véritable danger posé par la prolifération nucléaire israélienne. Israël refuse de se conformer aux résolutions internationales en la matière, d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties et au contrôle de l'AIEA. C'est un secret de Polichinelle qu'Israël suit une politique agressive en ce qui concerne les armes nucléaires et qu'il dispose d'un énorme arsenal nucléaire, y compris des vecteurs, plus important que celui du Royaume-Uni et de la France. Israël possède des armes nucléaires, mais il préfère garder le silence sur la menace que ceux-ci représentent à travers une politique d'ambiguïté nucléaire. Le représentant d'Israël fait des déclarations sans aucun fondement alors que son pays refuse de respecter les résolutions internationales pertinentes et de soumettre ses installations nucléaires aux inspections de l'AIEA. Il s'agit d'une situation pour le moins paradoxale.

Nous appelons la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il adhère au TNP en tant que partie non nucléaire, et pour qu'en fin de compte il renonce à son arsenal nucléaire, y compris les vecteurs, afin de garantir la sécurité et la stabilité dans notre région.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 97 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 98 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Rapport de la Première Commission (A/67/413)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/74).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 98 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 99 de l'ordre du jour

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport de la Première Commission (A/67/414)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/75).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 99 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 100 de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport de la Première Commission (A/67/415)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré séparé a été demandé sur le sixième alinéa du préambule du projet de résolution.

Je vais d'abord mettre aux voix le sixième alinéa du préambule du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République

centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Inde, Israël, Maurice, Pakistan

Par 181 voix contre une, avec 4 abstentions, le sixième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande,

Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Inde, Maurice, République arabe syrienne

Par 184 voix contre une, avec 3 abstention, le projet de résolution, pris dans son ensemble, est adopté (résolution 67/76).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël au titre des explications de vote.

M. Yanouka (Israël) (parle en anglais) : Israël a décidé de voter pour la résolution 67/76 en raison de l'importance que nous attachons aux objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Néanmoins, Israël ne peut pas en appuyer le libellé – à l'égard duquel il a de fortes réserves – y compris celui du sixième alinéa du préambule et du premier paragraphe. Israël soutient depuis longtemps qu'il

n'existe aucun lien entre le TICE et la Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Toute tentative visant artificiellement à établir un tel lien, notamment en faisant référence à la Conférence d'examen du TNP – un forum dont Israël n'est pas membre – ne ferait que compromettre le TICE et ses nobles idéaux, et nuire à toute perspective d'amélioration de la sécurité régionale au Moyen-Orient.

La signature du TICE par Israël en 1996 est le reflet de sa politique de longue date visant, chaque fois que possible, à rapprocher sa position des normes internationales en matière de sécurité, de sûreté et de non-prolifération nucléaires. Depuis la mise en place de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Israël a pris une part active au développement de tous les éléments du régime de vérification du TICE. Israël transmet également des données de sa station sismique certifiée au Centre international de données et participe énergiquement aux diverses activités liées aux inspections sur place.

Nous sommes heureux d'annoncer que le laboratoire de radionucléides d'Israël qui appuie le Système de surveillance international a récemment été certifié. Cette participation substantielle et conséquente illustre l'importance qu'Israël attache au TICE et sa contribution au renforcement de la paix et la sécurité internationales.

Israël apprécie les progrès considérables réalisés dans l'élaboration du régime de vérification du TICE dont l'achèvement est une condition préalable à l'entrée en vigueur du Traité. Toutefois, de nouveaux efforts seront nécessaires pour mener à bien l'achèvement du régime de vérification. Il faut encore prendre des mesures importantes pour continuer à renforcer les stations du Système de surveillance international, achever le manuel opérationnel sur les inspections sur place, acquérir le matériel nécessaire et assurer la formation. À cet égard, nous saluons le Secrétaire exécutif et le Secrétariat technique provisoire du TICE pour le travail et les préparatifs en cours en vue de l'inspection expérimentale intégrée de 2014 qui doit avoir lieu en Jordanie.

Au nom du Gouvernement israélien, je félicite M. Lassina Zerbo d'avoir été élu Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire du TICE et lui souhaite un plein succès. Je voudrais aussi saisir la présente occasion pour saluer le Secrétaire exécutif sortant, l'Ambassadeur Tibor Tóth, pour son leadership et pour les efforts qu'il a déployés eu égard au régime de vérification.

Pour Israël, la situation de la sécurité régionale au Moyen-Orient, y compris l'adhésion au Traité et son respect par les États de la région est l'une des principales raisons pour sa ratification. Israël est d'avis que le régime de vérification du Traité doit être assez solide pour détecter le non-respect de ses obligations de base, être imperméable aux abus et, en même temps, permettre à chaque État signataire de protéger sa sécurité nationale.

Pour Israël, l'achèvement du régime de vérification constitue une des raisons principales pour sa ratification, car nous voudrions nous assurer que le Système de surveillance international couvre comme il se doit la région du Moyen-Orient. De plus, il faut examiner le statut d'Israël dans les organismes décideurs du Traité, dont les organismes liés aux régions géographiques du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, et au sein du Conseil exécutif de la future OTICE. Il faut garantir l'égalité souveraine, pierre angulaire du multilatéralisme.

En attendant son entrée en vigueur, nous pensons que les États doivent continuer à promouvoir le TICE en poursuivant les engagements et les activités suivants : tenir l'engagement de ne procéder à aucune explosion nucléaire expérimentale, conformément aux obligations fondamentales du Traité; achever, dans les meilleurs délais, la mise en place du régime de vérification du TICE; faire fonctionner, entretenir et tester le système de surveillance international ainsi que le Centre international de données avant l'entrée en vigueur du TICE afin d'acquérir une certaine expérience et de fournir des capacités de détection rapide; en cas de non-couverture par les stations du système de surveillance, prendre des mesures provisoires pour y remédier, notamment en mettant en service des stations sismiques auxiliaires jusqu'à ce que les stations sismiques principales soient opérationnelles et puissent transmettre des données; préserver la nature technique et apolitique des travaux de la Commission préparatoire et respecter ses règles et procédures.

Comme les années précédentes, Israël continue de voter pour le projet de résolution. Notre position résulte de l'importance qu'Israël attache aux objectifs du TICE. Nous formons l'espoir que ces objectifs seront bientôt atteints.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 100 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 101 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Rapport de la Première Commission (A/67/416)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/77).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 101 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 102 de l'ordre du jour

Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

Rapport de la Première Commission (A/67/417)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 102 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 116 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/67/418)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 5 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision, intitulé « Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2013 ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 116 de l'ordre du jour.

Point 131 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Première Commission (A/67/419)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Première Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 131 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la Première Commission, S. E. M. Desra Percaya, de l'Indonésie, les membres du Bureau, le Secrétaire de la Commission et les représentants pour leur excellent travail.

L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen de tous les rapports de la Première Commission dont elle était saisie, à l'exception du projet de résolution IV, intitulé « Traité sur le commerce des armes », publié sous la cote A/67/409. Comme il a été indiqué, l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution IV dès que le rapport de la Cinquième Commission sur ses incidences sur le budget-programme sera disponible.

La séance est levée à 12 h 25.